# **CREDO SC Insecticide**



Version 1.0

Date de révision: 06/23/2020

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

122000007168

Date de la première version publiée:

23.06.2020

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Informations sur le produit

Nom du produit : CREDO SC Insecticide

Numéro de la FDS : 122000007168

**Utilisation** : Pesticide

Société

Elanco Canada Ltd. 150 Research Lane Suite 120 Guelph, ON N1G 4T2 CANADA 1-800-265-5475 elanco\_sds@elanco.com

En cas d'urgence: CHEMTREC International: +1 703-527-3887 (24 hours)

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer

la bouche.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

## **Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

# **CREDO SC Insecticide**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 122000007168 1.0 06/23/2020

23.06.2020

#### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

## Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
imidaclopride (ISO)	138261-41-3	43,67
Polyoxyethylene(25)tristyrylphenol	99734-09-5	1,5

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas d'inhalation Ne constitue pas une voie d'exposition attendue.

En cas de contact avec la

peau

En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion En cas d'ingestion accidentelle, contactez immédiatement le

centre antipoison régional ou votre médecin traitant.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

Avis aux médecins Pas d'information disponible.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO2)

Information supplémentaire Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Équipements de protection

particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# **CREDO SC Insecticide**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000007168 Date de la première version publiée:

23.06.2020

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection individuelle.

Pas de précautions spéciales requises.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir le produit déversé avec un matériau qui fixe les liquides (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, hybil récipients étiquetés, pouvant se fer-

mer.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte

contre le feu.

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Stocker à des températures et des conditions comme indiqué

sur l'étiquette du produit.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
imidaclopride (ISO)	138261-41-3	Bayer OES	0,7 mg/m³	TRGS 901, Explications et base pour les limites d'exposition dans l'air en milieu de travail
glycerol	56-81-5	TWA (Brouil- lard)	10 mg/m³	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Brouil- lard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m³	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m³	CA BC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m³	CA QC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Va-	50 ppm	CA ON OEL





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000007168 Date de la première version publiée:

23.06.2020

peur et aéro- sol)	155 mg/m³	
LMPT (Va- peur et aéro- sol)	50 ppm 155 mg/m³	CA ON OEL
LMPT (aéro- sol)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL
LMPT (aéro- sol)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Type de Filtre recommandé:

Vapeurs organiques avec préfiltre

Non requise pour une utilisation de ce produit par le con-

sommateur.

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques.

Remarques : Non requise pour une utilisation de ce produit par le con-

sommateur.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Non requise pour une utilisation de ce produit par le con-

sommateur.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.

Reportez-vous à l'étiquette pour connaître les exigences vis-

à-vis des utilisateurs finaux.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : brun

Odeur : faible

pH : 6,5 - 8,5

Point d'éclair : > 100 °C

Densité : 1,297 g/cm³ (20 °C)

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

: Donnée non disponible

# **CREDO SC Insecticide**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000007168 Date de la première version publiée:

23.06.2020

Propriétés explosives : On ne dispose pas d'indications.

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Sensibilité aux chocs : Donnée non disponible

Énergie minimale d'ignition : Donnée non disponible

## **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Donnée non disponible

Stabilité chimique : Donnée non disponible

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Donnée non disponible

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO2)

# SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë (ATE): 970,92 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë (ATE): > 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard/aérosol

Méthode: Méthode de calcul

## **Composants:**

## imidaclopride (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 424 mg/kg

Méthode: OECD 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,323 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard/aérosol

Méthode: OECD 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

# **CREDO SC Insecticide**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000007168 Date de la première version publiée:

23.06.2020

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

## **Composants:**

imidaclopride (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## **Composants:**

imidaclopride (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Polyoxyethylene(25)tristyrylphenol:

Résultat : Irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## **Composants:**

imidaclopride (ISO):

Type de Test : Sensibilisation cutanée

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Test de maximisation selon Magnusson/Kligmann

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

## **Composants:**

imidaclopride (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Résultat: négatif

Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets

mutagènes

Génotoxicité in vivo : Résultat: Aucun effet mutagène observé., Pas d'indices lais-

sant présager un effet génotoxique.

## Cancérogénicité

## **Composants:**

imidaclopride (ISO):

Résultat : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

# **CREDO SC Insecticide**



Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

06/23/2020 122000007168

Date de la première version publiée:

23.06.2020

Toxicité pour la reproduction

**Composants:** 

imidaclopride (ISO):

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Composants:** 

imidaclopride (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire

**Composants:** 

imidaclopride (ISO):

Effet pharmaceutiques

Remarques : Insecticide

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES** 

Écotoxicité

**Composants:** 

imidaclopride (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 237 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Toxicité aiguë pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 85 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactéries de boue actives): > 10.000 mg/l

Méthode: OECD 209

Polyoxyethylene(25)tristyrylphenol:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

# **CREDO SC Insecticide**



Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

06/23/2020 122000007168 Date de la première version publiée:

23.06.2020

## Persistance et dégradabilité

## **Composants:**

imidaclopride (ISO):

Stabilité dans l'eau Dégradation par périodes de demi-vie: > 1 a (25 °C) pH: 4

Hydrolyse: à25 °C

Dégradation par périodes de demi-vie: > 1 a (25 °C) pH: 7

Hydrolyse: à25 °C

Dégradation par périodes de demi-vie: env. 1 h (25 °C) pH: 9

Hydrolyse: à25 °C

# Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

imidaclopride (ISO):

Bioaccumulation Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,57 (21 °C) Méthode: OECD 107

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

**Produit:** 

plémentaire

Information écologique sup- : Eviter la pénétration dans les égouts et la nappe phréatique.

# **Composants:**

imidaclopride (ISO):

Halogènes organiques (AOX): Remarques: Le produit contient des halogènes organiques.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## Méthodes d'élimination

Déchets de résidus S'il est éliminé sous sa forme telle qu'achetée, ce produit ne

constitue pas un déchet dangereux, ni par sa classification, ni

par s

Toutefois, en vertu de la loi fédérale sur la conservation et la récupération des ressources (MOE), il est de la responsabilité de chaque utilisateur du produit de déterminer au moment de la mise au rebut si un matériau contenant le produit ou dérivé

de celui-ci doit être classé comme déchet dangereux.

# **CREDO SC Insecticide**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000007168 Date de la première version publiée:

23.06.2020

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

## Réglementations internationales

**IATA-DGR** 

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition des Na: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

tions unies N.O.S.

(IMIDACLOPRID)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**Code IMDG** 

Numéro ONU : UN 3082

Nom d'expédition des Na: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

tions unies N.O.S.

(IMIDACLOPRID)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

# Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## Réglementation nationale

#### **49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# Réglementations internationales

Protocole de Montréal (substances appauvrissant : Non applicable

l'ozone)

Convention de Rotterdam (procédure de consente- : Non applicable

ment préalable)

# **CREDO SC Insecticide**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06/23/2020 122000007168 Date de la première version publiée:

23.06.2020

Convention de Stockholm (polluants organiques per- : Non applicable

sistants)

#### Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

## Texte complet pour autres abréviations

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

Date de révision : 06/23/2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR